

Compte Epargne Temps

Compte Rendu
Table Ronde CET
du 28.04.2008




La CGT offensive et revendicative!

Le 28 avril, s'est tenu la Table Ronde sur le Compte Epargne Temps. Cette rencontre s'intègre dans le processus des négociations sur la réforme de notre régime spécial de retraite.

En préambule, il est important de préciser que les organisations syndicales qui ont appelé à l'action le 18 octobre et à partir du 13 novembre 2007, n'ont jamais demandé la création d'un tel système. C'est la Direction de l'entreprise qui a lancé cette proposition pour aménager la fin d'activité des agents suite à l'allongement de la vie professionnelle imposée par le gouvernement dans le cadre de la réforme de notre régime spécial.

La CGT a pris ces responsabilités le 12 mars dernier en appelant les cheminots à intervenir par la grève sur le contenu de la Table Ronde conclusive sur la pénibilité. Par l'action, nous avons obtenu que la Direction reconnaisse le principe des contraintes liées au service public pour tous les cheminots. Cette reconnaissance, d'un niveau certes insuffisant, s'est traduite par des mesures financières mais aussi par un abondement en temps de l'entreprise. La Direction présente donc le Compte Epargne Temps comme le système adapté pour provisionner cet abondement, mais cette alimentation de l'entreprise est conditionnée à un amorçage du compte par l'agent.

La CGT revendique une autre forme de reconnaissance :

-  la CGT exige que la contrainte de service public se traduise par un abondement de l'entreprise à hauteur de 2 jours par mois sur un Compte Temps, permettant ainsi une majoration de la durée de cotisation et de fait une annulation des effets de la décote ;
-  La CGT revendique un abondement supplémentaire permettant d'obtenir un départ anticipé pour les agents ayant exercés un métier pénible ;
-  Le CGT a rappelé notre exigence de voir porter le nombre de congés annuels à 30 jours.

Notre revendication porte sur un Compte Temps abondé uniquement par l'entreprise, contrairement au CET qui exige un abondement préliminaire des agents.

Dans ce contexte, la délégation CGT a abordé cette Table Ronde dans un esprit offensif et revendicatif.

Des moyens sont disponibles pour satisfaire nos revendications. 

Après que le Président Pépy ait affiché avec fierté les résultats financiers de la SNCF, l'Etat s'octroie le droit de ponctionner 130 M€ de dividende sur les comptes de l'entreprises et impose à la SNCF de financer les tarifs sociaux ce qui représente plus de 70 M€.

L'Etat ordonne à notre Caisse de Retraite de verser à la Sécurité Sociale plus de 70 M€ pour une prétendue dette vieille de plus de 25 ans et jusque là ignorée.

Ce sont près de 400 M€ que l'Etat a soutiré aux cheminots en quelques jours. : 

Le Président, qu'en à lui, se montre bien généreux avec RFF, à qui il propose de financer des rénovations du réseau alors que RFF ne cesse d'augmenter de manière exponentielle le prix des péages.

Guillaume Pépy montre ces muscles à la DB en achetant l'entreprise allemande ITL. Il montre notre bonne santé financière en rachetant les parts de GEODIS 30% au dessus du cours sur une OPA amicale.

En quelques jours de Présidence s'est en milliard d'euros que se chiffrent les dépenses, mais cette générosité s'arrête aux portes du dialogue social et des négociations. Le Président semble oublier que les résultats financiers de l'entreprise sont le fruit du travail de tous les cheminots.

La Direction a abordé cette rencontre avec la volonté unique de débattre sur la mise en œuvre technique du CET. Elle a refusé de discuter du fond et donc du niveau d'abondement de l'entreprise.

La Direction insère dans ce projet des dispositifs qui n'ont rien à voir avec la réforme des retraites comme le Compte Epargne Temps Courant ou certaines formes de monétisation du temps épargné qui transforme le CET en système assurantiel dans la logique du gouvernement et du Medef.

La seule marge de négociations concédées a consisté à raccourcir les délais de prévenance et les conditions d'attribution des congés issus du compte courant. La Direction a aussi accepté de réfléchir à primer l'ensemble des jours et non seulement ceux épargnés par l'agent comme le prévoit le texte original.

Pour la CGT, la discussion ne peut pas s'arrêter à ce stade. Nous poursuivrons à revendiquer un abondement de l'entreprise d'un tout autre niveau. Si l'entreprise reste bloqué sur un CET, elle doit répondre à nos revendications CGT et alimenter ce dispositif sans ponctionner de congés aux agents, sans toucher à leurs acquis sociaux issus de la réduction du temps de travail et sans leur demander d'abandonner les repos compensateurs comme le prévoit le projet actuel.

Contrairement à ce que souhaite la Direction nous ne fermerons pas le dossier à cette hauteur des négociations. Les discussions sur la reconnaissance des contraintes de service public et celle des métiers pénibles ne sont pas closes. L'attitude provocante de la Direction du fret et l'absence de réponse sur la question des salaires et des pensions par la Direction de la SNCF s'ajoutent aux nombreux dossiers qui impactent tous les cheminots et le service public ferroviaire, ce sont autant de facteurs aggravants pour le climat social au sein de l'entreprise.

Les mobilisations qui se construisent trouveront un prolongement dans le cadre de la journée d'action unitaire et interprofessionnel du 22 mai prochain, contre le projet gouvernemental de portée à 41 ans la durée des cotisations pour une retraite à taux plein, pour une retraite solidaire et par répartition, pour une réponse aux exigences exprimées en matière de salaire et de pouvoir d'achat.

Au coté de la CGT, avec l'ensemble des salariés, les cheminots feront du 1^{er} mai une grande journée de mobilisation pour porter haut et fort nos légitimes revendications !

Montreuil, le 30 avril 2008